



Ménéstreau-en-Villette

MAIRIE

35 place du 11 Novembre

Ouverture : de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tél: 02.38.76.90.35

www.menestreau-en-villette.fr

accueil-cmev45@orange.fr



Ménéstreau-en-Villette-Mairie

BIBLIOTHÈQUE

43 place du 11 novembre

Horaires 2022

Périodes d'ouverture :

Mercredi de 10h30 à 12h

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi pendant
les vacances scolaires



DÉCHETTERIE (période d'hiver)

Périodes d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h00

Samedi de 14h00 à 17h00

Rue des Falourdes, zone d'activités

<http://smictomdesologne.com>



URBANISME : Pour mémoire, depuis
le 1^{er} juin, la permanence en mairie
du jeudi n'est plus assurée par la
Communauté de Communes.

CONCERT DE NOEL

Samedi 3 Décembre

21h

Eglise NOTRE-DAME

Chorale CHORALINE

Marcilly en Villette

Chorale

MENESTRELLIA

Ménéstreau en Villette

Participation libre

Ménéstreau

Infos

Novembre 2022

Feuillet
municipal
n° 188

Ménéstreau-en-Villette

3 et 4 décembre 2022

25^{ème} marché de Noël



*Gastronomie
Animations . Artisanat
Décoration - Exposition*

Samedi 3 décembre : 16h – 21h

Dimanche 4 décembre : 10h – 18h



DÉPARTEMENT DU LOIRET
COMMUNE DE MÉNESTREAU-EN-VILLETTE

Compte-rendu sommaire du conseil municipal
du mardi 27 septembre 2022

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Berthilde BOURGUIGNON, conseiller municipal, le conseil municipal accueille un nouveau membre à savoir Monsieur Loïc MEUNIER.

Aménagement du centre bourg

Le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention dans le cadre de l'enveloppe du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST). Ceci permettrait d'obtenir une éventuelle aide financière de la Région à l'occasion de la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg.

Cimetière

Une procédure de reprise des concessions abandonnées a été engagée dans notre cimetière en 2018. Elle visait 65 concessions. L'aspect d'abandon total a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions légales.

Au vu de ces éléments l'assemblée se prononce sur la reprise de ces concessions en état d'abandon.

Sachant que les démarches légales sont longues, une nouvelle procédure est engagée.

Elle concernerait environ une centaine de concessions.

Le conseil municipal débat sur la nécessité de relancer le projet de construction d'un nouveau cimetière. En effet, la commune est propriétaire d'un emplacement route des Saint Martin. Ce bien est identifié « zones humides » ce qui limite voire interdit toute urbanisation. Néanmoins, il serait pertinent de se projeter et d'étudier la faisabilité de ce type d'équipement sur les parcelles concernées d'un point de vue technique et financier.

Fleurissement du village

Aux vues des périodes de sécheresse récurrentes chaque été, des restrictions, voire des interdictions d'arrosage, le conseil municipal décide de ne plus participer à aucun concours de village fleuri et de fait de ne plus cotiser à tout organisme lié à ce type d'opération ou de promotion.

Révision des tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des diverses services communaux et participations.

A compter du 1^{er} novembre 2022

• **Eau et assainissement**

Prix du mètre cube d'eau potable	
De 0 à 200 m ³	1,33 €
De 201 à 300 m ³	1,56 €
De 301 à 400 m ³	1,72 €
Au-dessus de 401 m ³	1,93 €
Locations des compteurs	
Ø inférieur ou égal à 20 m/m	61,32 €
Ø 30 m/m	87,62 €
Ø 40 m/m	115,87 €
Ø 60 m/m et plus	698,13 €
Redevance d'assainissement	
Par mètre cube d'eau consommée	1,23 €
Prime fixe annuelle d'assainissement par abonné desservi par le réseau d'assainissement	95,93 €

A compter du 1^{er} janvier 2023

- Participation aux frais de raccordement au réseau de tout à l'égout : 1 800,00 €

Gîte communal - Semaines				
Vacances ETE 01/07 au 03/09/23	Moyenne saison (hors vacances scolaires) 01/05 au 30/06/23 04/09 au 30/09/23	Petites vacances scolaires (Février, Pâques et Toussaint)	Fêtes de fin d'année 18/12/23 au 07/01/24	Basse saison (hors vacances scolaires) 09/01/23 au 03/04/23 02/10/23 au 18/12/23
900 €	600 €	750 €	850 €	600 €

Gîte communal - Courts séjours					
Week-end 2 nuits ETE 03/04 au 02/10/23	Week-end 2 nuits HIVER 02/01 au 03/04/23 23/10/23 au 01/01/24	Week-end 3 nuits et ponts de 3 jours	Week-end 4 nuits et ponts de 4 jours	Mid-Week (lundi soir au vendredi matin)	Courts séjours de 2 nuits en semaine
470 €	475 €	490 €	520 €	570 €	Non acceptés

Les Mardis de la Forme (activité dédiée aux Aînés)	Tarif
Tous les mardis sauf durant les vacances scolaires	108,50 €

Cantine scolaire	Tarif
Repas enfant inscrit sur le planning mensuel	4,45 €
Repas adulte	7,84 €

Garderie	Durée du service	Tarif
Matin de 7 h 15 à 8 h 30	1 h 15	2,14 €
Soir maternelle de 16 h 00 à 18 h 30 (goûter compris)	2 h 30	4,31 €
Soir élémentaire de 17 h 30 à 18 h 30 (sans goûter)	1 h 00	1,71 €

Étude surveillée	Tarif
Service d'aide au devoir d'une durée de 1 h 30 de 16 h 00 à 17 h 30	3,11 €

+

Stages multi-activités (petites vacances scolaires)	Tarif
Participation des familles pour les stages multisports par semaine et par enfant :	
- Demi-journée (sans goûter fourni par la commune)	25,00 €
- Journée complète (sans repas ni goûter fournis par la commune)	50,00 €

Emplacements lors de manifestations diverses	Tarif
Emplacement seul (3 m)	32,00 €
Emplacement avec stand (3 m x 3 m)	42,00 €

Cimetière - Concessions	Tarif
Concession 15 ans	120 €
Concession 30 ans	170 €
Colombarium 15 ans	520 €
Colombarium 30 ans	830 €
Cave urne 15 ans	520 €
Cave urne 30 ans	830 €

Maison des associations				
Durée	Habitant de la commune		Personne extérieure à la commune	
	Eté du 15 avril au 30 septembre	Hiver du 1 ^{er} octobre au 14 avril	Eté du 15 avril au 30 septembre	Hiver du 1 ^{er} octobre au 14 avril
Week-end de 9 h à 20 h le lendemain	350 €	450 €	480 €	600 €
Journée hors week-end de 9 h à 8 h le lendemain	250 €	300 €	350 €	450 €
Caution	720 €			

Fonds de concours intercommunal 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de solliciter un fonds de concours au titre de l'année 2022 à la C.C.P.S. en vue de participer au financement d'achat de matériel et de travaux pour le service technique ainsi que différents aménagements au complexe sportif.

Le montant de ces investissements divers est de 81 096 HT.

La subvention demandée est à hauteur de 40 000 €.

Maison d'auxiliaires de santé

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Maison d'auxiliaires de santé est composée depuis l'origine de deux cabinets. Le « Cabinet n° 1 » est occupé par le « CABINET INFIRMIER DE MÈNESTREAU-EN-VILLETTE » quant au « Cabinet n° 2 », il accueille maintenant une orthophoniste Madame Maëlen LANDY.

Le conseil municipal se réjouit de cette installation. Il souhaite la meilleure réussite possible à Madame Maëlen LANDY.



ETAT CIVIL		NAISSANCES	
		BOUCAULT Antoine	10/05/2022
MARIAGES		MOREL HUEBER Gustave	14/06/2022
THOURAUD DE LA VIGNERE Louis & OLLIER Marine	27/05/2022	LARRAS Victoire	18/06//2022
TAHAR Adam & MEYNIEUX Wendy	04/06/2022	MAILLARD Marius	01/10/2022
GUILLET Julien & BRINAS Cassandra	01/07/2022	ZIMMER Viktor	10/10/2022
BOIDIN Jefferson & BLANDEAU Laurine	13/08/2022	DECES	
NEULET Philippe & DELESALLE Sylvie	27/08/2022	PARDESSUS Gilles	17/08/2022
PÉTAT Olivier & POIVET Christelle	27/08/2022	TEIXEIRA PEREIRA Maria Do Carmo	07/09/2022
ALBESSARD François & BONNEFIN Gladys	09/09/2022	PIQUET Isabelle	04/10/2022



Pour la sécurité des piétons et des usagers de l'école maternelle, **une clôture a été installée au fond du parking.**

L'accès piéton aux infrastructures sportives reste toujours possible (stade, gymnase, terrain de tennis et terrain de pétanque).

L'aire de jeux qui a ravi nos enfants durant tout l'été sera prochainement embellie par quelques arbustes et une haie, ceci pour le confort des usagers et la tranquillité des riverains.



Le terrain d'entraînement de nos rugbyemen, a été nivelé et engazonné.

Il est aujourd'hui clôturé afin de se prémunir des sangliers : portail à laisser fermé !!



Le terrain de pétanque à proximité du gymnase est désormais doté d'un éclairage central.

A quand un club de pétanque sur Ménéstreau ?

Randonnées autour de Ménéstreau

Les plans des différentes randonnées à destination des randonneurs sont consultables à proximité du parking de la maison des associations.



Arrêt de bus place du 8 mai

A la demande du Conseil Régional, l'arrêt de bus a été démoli. Il s'avère dangereux tant pour les usagers que pour les véhicules circulant au moment de la desserte.

Il va être prochainement déplacé au début de la route de Sennely et permettra une montée et descente plus aisée notamment pour les personnes à mobilité réduite.



Arrosage des plantations de la commune

Ces dernières années, la municipalité a renouvelé les plantations communales par des végétaux plus vivaces, nécessitant surtout un bien moindre arrosage.

Comme tout un chacun, la commune est tenue de respecter les arrêtés de restriction d'eau. Elle a d'ailleurs subi cet été un contrôle inopiné des services préfectoraux compétents.

Certaines fleurs réclament cependant un minimum d'arrosage : l'eau provient des récupérateurs d'eau installés à cet effet aux ateliers municipaux.



ECLAIRAGE PUBLIC :

La durée de fonctionnement de l'éclairage public a été harmonisée sur toute la semaine : désormais les candélabres s'éteignent à 23h, week-end compris (contre 1h du matin précédemment).

Enfin les horloges astronomiques ont été remises à l'heure afin d'harmoniser les périodes d'allumage.



Dimanche 9 octobre 2022 : 1^{ère} matinée nature et nettoyage



Nous remercions les bénévoles, habitants de la commune, d'être venus prêter main forte. Ils se sont organisés par groupes et ont arpenté les rues et chemins de la commune.

Environ 30 kg de déchets ont été ramassés sur la commune.

Secours Populaire,

L'antenne de Lamotte Beuvron, situé 10 rue de Beauce à Lamotte Beuvron est ouverte les lundis et jeudis de 11h à 15h30



Gaëlle LACHENAUD responsable de l'antenne du secours populaire de Lamotte Beuvron est disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 pour se déplacer sur Ménestreau.

Renseignements au 07 66 25 70 45

L'équipe du secours populaire de Lamotte Beuvron

Dispositions à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

BON À SAVOIR

- Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elle seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique.
- La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



Les travaux de la réfection de la bande de roulement entre la place des Déportés et la sortie du village route de Vouzon, sont programmés du 30 novembre au 06 décembre.

Malgré l'interdiction aux camions de traverser le village des perturbations sont à prévoir.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE PRÈS DE CHEZ VOUS !

L'ouverture commerciale de la fibre est prévue mi-janvier 2023, pour les premiers habitants de Ménestreau en Villette.

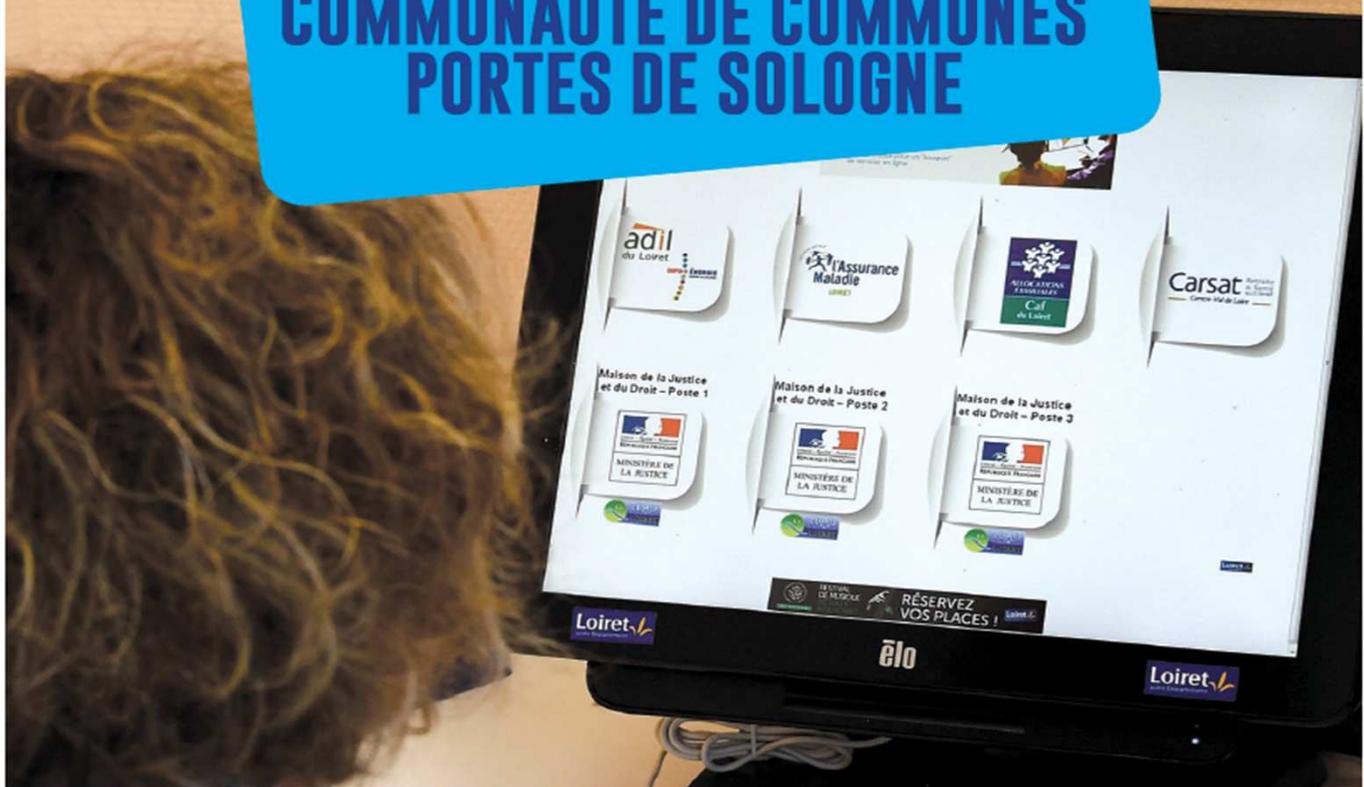
RENSEIGNEMENTS

Vous avez des questions, ou souhaitez plus de renseignements, vous pouvez nous retrouver à la réunion publique d'information organisée

**Le 16 décembre à 19h. à Ménestreau en Villette
Maison des Associations - Route de Vouzon**



MON ESPACE SERVICES PUBLICS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE SOLOGNE



Pour économiser vos déplacements et simplifier vos démarches administratives (prestations familiales, recherche d'emploi, assurance maladie, logement, énergie, accès au droit, retraite...), **rendez-vous dans votre Espace de services au public de la Communauté de Communes** où vous disposez :

- d'un accompagnement personnalisé pour vos démarches en ligne,
- d'une mise en relation visiophonique avec un conseiller des organismes partenaires,
- d'un accompagnement à l'utilisation des services publics en ligne.

➤ Les services en visiophonie

CAF du Loiret, CARSAT Centre-Val de Loire, CPAM du Loiret, Agence départementale d'information logement-Espace info énergie du Loiret, Conseil départemental de l'accès au droit-Maison de Justice et du Droit.

Certains services sont accessibles sur rendez-vous, et des permanences de plusieurs organismes sont organisées en Mairie, et d'autres pourraient rejoindre ceux déjà accessibles.

Les prochaines permanences se tiendront salle des Saint Martin :

Le 28 novembre, les 5, 16 et 21 décembre de 9h45 à 11h45.

Renseignements : Mail : mass@lafertesaintaubin.fr - Téléphone : 02 38 64 61 36

HAPPY HALLOWEEN !!

Pour la deuxième année, les Représentants des Parents d'élèves et la municipalité ont organisé HALLOWEEN les 30 et 31 octobre derniers.

Cet évènement s'est déroulé en 2 temps :

- le dimanche 30 octobre, 60 enfants sont venus devant la mairie creuser leur citrouille avec l'aide des parents.



- le lundi 31 octobre à la nuit tombée, aux étangs de la base de loisirs, nous avons pu admirer ces citrouilles sculptées qui éclairaient le parcours.

Leurs créations ont été récompensées par la remise de bonbons et jus de fruits.



UN GRAND MERCI AUX ORGANISATEURS !!